



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
15 novembre 2004
Français
Original: anglais

Bureau de l'Assemblée générale

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 10 novembre 2004, à 10 h 35

Président : M. Ping (Président de l'Assemblée générale) (Gabon)

Sommaire

Organisation de la cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour
(suite)

Demande d'inscription d'une question subsidiaire additionnelle à l'ordre du jour soumise par l'Afghanistan, le Costa Rica, la Géorgie, le Kirghizistan et le Népal

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 35.

Organisation de la cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (suite)

Demande d'inscription d'une question subsidiaire additionnelle à l'ordre du jour soumise par l'Afghanistan, le Costa Rica, la Géorgie, le Kirghizistan et le Népal (A/59/238)

1. **Le Président** invite le Bureau à examiner la demande soumise par l'Afghanistan, le Costa Rica, la Géorgie, le Kirghizistan et le Népal d'inscrire à l'ordre du jour une question subsidiaire additionnelle intitulée « Fourniture d'une assistance aux pays montagneux pauvres afin qu'ils surmontent les obstacles dans les domaines socioéconomique et environnemental » contenue dans le document A/59/238. Le représentant du Kirghizistan a demandé à prendre la parole au Bureau, conformément à l'article 43 du Règlement intérieur.

2. *À l'invitation du Président, M. Jeenbaev (Kirghizistan) prend place à la table du Bureau.*

3. **M. Jeenbaev** (Kirghizistan), dans sa présentation du document A/59/238, souligne que les pays pauvres montagneux se trouvent dans une situation particulière et que des mesures très urgentes sont requises pour résoudre leurs difficultés. Les problèmes socioéconomiques et écologiques de ces pays représentent de très grands défis pour eux-mêmes comme pour la communauté internationale. Les régions montagneuses sont particulièrement vulnérables aux désastres naturels qui provoquent des dommages irréparables. Il souhaite appeler l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de combattre la pauvreté dans les régions montagneuses. Cette pauvreté est à la source de nombreuses tragédies et de grands maux tout en constituant un obstacle majeur au développement économique durable. L'inscription de cette question subsidiaire additionnelle à l'ordre du jour contribuera fortement au progrès économique et social et au bien-être des populations des pays pauvres montagneux.

4. **M. Thomson** (Royaume-Uni) dit que sa délégation soutient le développement durable et reconnaît qu'il est crucial de réduire la pauvreté et de relever les défis écologiques dans les pays pauvres montagneux. Toutefois, l'Organisation a fait de grands

efforts lors de la session précédente en vue de revitaliser l'ordre du jour de l'Assemblée. Des progrès modestes ont été accomplis en regroupant certaines questions et en attribuant un caractère biennal ou triennal à d'autres. Sa délégation, tout en appuyant le principe de séances plus fréquentes du Bureau en vue de renforcer le dynamisme de la réforme ainsi que le processus de revitalisation de l'Assemblée, s'inquiète de constater que ces séances ne sont pas avant tout utilisées pour simplifier les travaux de l'Assemblée, mais plutôt pour les accroître et pour défaire des accords sur l'ordre du jour arrêtés lors de l'Assemblée précédente en scindant des questions prévues pour un débat commun.

5. La proposition d'inscrire une question subsidiaire additionnelle au point 88 de l'ordre du jour est soumise en application de l'article 15. Celui-ci dispose que la question doit présenter un caractère d'importance et d'urgence. Tout en appréciant l'importance du sujet, il se demande pourquoi ce dernier n'était pas urgent deux mois auparavant au moment où le Bureau établissait l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée. Compte tenu du fait que cette proposition n'a été portée à la connaissance de sa délégation que la veille, il suggère que le Bureau reporte l'examen de cette question à sa prochaine séance. Ceci permettra aux membres du Bureau d'approfondir cette question dans le cadre de ses efforts de simplification de l'ordre du jour de l'Assemblée.

6. **M. Duclos** (France) déclare que si le point soulevé par le Kirghizistan est très important, le Bureau doit cependant garder à l'esprit l'efficacité des travaux de l'Assemblée générale ainsi que la nécessité de respecter les règles qu'elle a elle-même approuvées. Il appuie par conséquent la proposition du Royaume-Uni de reporter l'examen de cette question à une séance ultérieure du Bureau.

7. **M. Cools** (Belgique) dit qu'à l'instar des deux orateurs précédents, sa délégation a besoin de davantage de temps pour examiner cette question en vue d'assurer que la décision du Bureau, quelle qu'elle soit, sera conforme aux décisions arrêtées lors de la session précédente de l'Assemblée.

8. *Le Bureau décide de reporter l'examen de la demande d'inscrire une question subsidiaire à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée à une séance ultérieure.*

La séance est levée à 10 h 50.